

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

COMMUNE
VIVIERS DU LAC

Nombre de Conseillers	
En exercice	19
Présents	18
Absents	1
Pouvoirs	1
Votants	19
Pour	19
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	-

Date de convocation :
24 mars 2026

Date d'affichage :
24 mars 2026

Délibération D2026_022
Conseillers municipaux
délégués : élection

(1/2)

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le



ID : 073-217303288-20260330-D2026_022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 30 mars 2026 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de Viviers du lac, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Myriam MONANGE.

Étaient présents : Mme **ANDUGAR** Sandrine, M. **ANDUGAR** Xavier, M. **BROUIN** Jean-Philippe, M. **CARON** Bernard, M. **CHALENCON** Thierry, M. **CHEVALLIER** Christophe, Mme **CORBET-CARON** Dominique, Mme **DAHMANI** Véronique, Mme **FRANÇOIS** Nathalie, M. **FUMET** Jean-François, Mme **GINET** Jane, M. **GRECARD** Michel, M. **MEKEDDEM** Nassim, Mme **MERMILLOD** Catherine, Mme **MONANGE** Myriam, Mme **MONNIER** Sophie, Mme **MORANT** Eloïse, M. **TRIKI** Alexandra.

Pouvoir(s) : M. **BEAUCOURT** donne pouvoir à Mme MONANGE

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Véronique DAHMANI

Le conseil municipal sur proposition de Madame la maire,

Vu la délibération n° D2026_021 du 30 mars 2026 fixant le nombre de conseillers municipaux délégués de la commune de Viviers du lac à 4,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les conseillers municipaux délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal, au scrutin secret et à la majorité absolue,

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Considérant que chaque conseiller municipal est invité à déposer dans l'urne son bulletin de vote plié,

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour la nomination des conseillers municipaux délégués,

Pour chaque poste de conseiller, après un appel de candidature, il est procédé aux opérations de votes,

Le Conseil Municipal, nomme aux fonctions de :

Conseiller(e) municipal(e) délégué(e) aux affaires sociales :

- **Madame Catherine MERMILLOD** ayant obtenu 19 voix est immédiatement proclamée et installée dans ses fonctions.


Conseiller(e) municipal(e) délégué(e) à la communication :

- **Monsieur Nassim MEKEDDEM** ayant obtenu 19 voix est immédiatement proclamé et installé dans ses fonctions.

Délibération D2026_021
Conseillers municipaux
délegués : élection
(2/2)

La secrétaire de
séance,

Mme DAHMANI

La Maire,

Myriam MONANGE

Conseiller(e) municipal(e) délégué(e) à la culture :

- **Madame Sandrine ANDUGAR** ayant obtenu 19 voix est immédiatement proclamée et installée dans ses fonctions.

Conseiller(e) municipal(e) délégué(e) à l'événementiel et à l'animation :

- **Madame Alexandra TRIKI** ayant obtenu 19 voix est immédiatement proclamée et installée dans ses fonctions.